RÈGLEMENT « CHALLENGE CONNECTÉ OCTOBRE ROSE TOUS UNIS 2026 »

ARTICLE 1 : CONCEPT

Course connectée organisée une par la commission féminisation de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Haute-Marne. Cette course connectée n'est pas une compétition sportive mais une action pour mobiliser le plus grand nombre de coureurs ou marcheurs possible en faveur de la prévention et du dépistage du cancer du sein.

ARTICLE 2 : LIEUX ET DATE

Où se déroule cette course ? Partout ! C'est le principe d'une course connectée. Vous réalisez votre distance en suivant les 3 Challenges proposés en une ou plusieurs séances.
Dates : Du 1 er Octobre 2026 à 6H au 30 Novembre 2026 à 23H59.
Challenges au choix : Marche - Course à Pied – Vélo
Parcours libre

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à tous nés, en 2021 et avant, jusqu'au 30 Novembre 2026 à 17H sur www.sportup.fr et sur le site de la course www.octobrerosetousunis.fr Le tarif de l'engagement est de 5€ (frais de transaction inclus). L'intégralité des bénéfices sera reversée au Comité de la Ligue contre le cancer de Chaumont (Haute-Marne). Une fois son inscription validée, le participant recevra un mail de confirmation d'inscription. Pendant la durée de la course, il pourra enregistrer ses performances effectuées depuis un objet connecté (montre*, application**)

*Montres GPS toutes marques qui fournissent un fichier GPX type Garmin, Polar, Suunto, TomTom. **Applications mobiles toutes marques qui fournissent un fichier GPX type Strava, Endomondo, Runkeeper… Si le participant n'a pas de montre ou appli connectée, nous lui recommandons de télécharger l'application Decathlon Coach (disponible sur Apple store et Google Play). Le participant a également la possibilité de saisir manuellement son temps (dans ce cas-là il faut saisir le temps total). Chaque participant pourra télécharger en ligne son e-dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour la porter lors de sa course.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Afin de respecter l'esprit du Challenge pour la prévention et du dépistage du cancer du sein le dossard que vous aurez imprimé devra

être entièrement lisible et porté devant lors de votre séance. La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte éco-responsable du coureur connecté.

ARTICLE 5 : TEMPS DE COURSE

Les participants disposent d'un mois, entre le 1 er octobre et le 30 novembre 2026, pour effectuer leur Challenge. L'objectif est de parcourir la plus grande distance possible, en une ou plusieurs fois.

ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément la commission féminisation de l'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA HAUTE-MARNE (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser, ou à reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et sans aucune limite de temps.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez La commission féminisation de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Haute-Marne, les organisateurs de toute responsabilité pour quelque réclamation que ce soit, relativement à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de ma participation à cet événement.

ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES

Chaque participant pourra télécharger son e-diplôme souvenir personnalisé attestant de sa mobilisation avec sa référence kilométrique et son temps. Chaque participant pourra télécharger son « e-diplôme finisher » attestant de sa mobilisation avec sa référence kilométrique.